

**BOSTIK 1400 GEL**  
Remplace la version : 15-sept.-2016Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur du produit****Nom du produit** BOSTIK 1400 GEL  
**Substance pure/mélange** Mélange**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Adhésifs.  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**Bostik SA  
420 rue d'Estienne d'Orves  
92700 Colombes  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 2 - (H315)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 2 - (H319)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H336)
<b>Toxicité chronique pour le milieu aquatique</b>	Catégorie 2 - (H411)
<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 2 - (H225)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient : Hydrocarbures, C7-C8, cycliques, Acétone, Butanone, Acétate d'éthyle

**Mention d'avertissement**  
DANGER**Mentions de danger**H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Colophane & acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine & Methylols.  
Peut produire une réaction allergique

## Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

## Évaluation PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Mélange

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbures, C7-C8, cycliques	927-033-1	--	20 - 25	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119486992-20-xxxx
Acétone	200-662-2	67-64-1	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119471330-49-XXXX
Butanone	201-159-0	78-93-3	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3		01-2119457290-43-XXXX

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

				(H336) Flam. Liq. 2 (H225)		
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	10 - <20	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)		01-2119475103- 46-XXXX
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	--	5 - <10	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)		01-2119475514- 35-XXXX
Colophane	232-475-7	8050-09-7	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317)		01-2119480418- 32-XXXX
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine	309-629-8	100545-48-0	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	Skin Sens. 1 :: C>=25%	01-2119979085- 27-XXXX
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	0.1 - <1	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Flam Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 3 (H412)	::	01-2119488216- 32-XXXX
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT RE 2 :: C>=5%	01-2119480412- 44-XXXX
Méthylols	-	UNKNOWN	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317)		Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Prendre avec soi une copie de la Fiche de données de sécurité avant de recevoir un traitement médical.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

vêtements.

**Autres informations** Ventiler la zone. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C7-C8, cycliques --	-	TWA: 400 ppm TWA: 1600 ppm TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m <sup>3</sup>
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> *
Acétate d'éthyle 141-78-6	-	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane --	-	VME=1000 mg/m <sup>3</sup> VLE=1500 mg/m <sup>3</sup>
Colophane 8050-09-7	-	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Xylènes 1330-20-7	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> *	TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> *
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> Reproductive Toxin category 2

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbures, C7-C8, cyclics --	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)	-
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane --	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m <sup>3</sup> /8h (inhalation)	-

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

## Niveau dérivé sans effet (DNEL)

### Acétone (67-64-1)

Type À long terme Systemic health effects Worker  
Voie d'exposition Cutané(e)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 186 mg/kg pc/jour

Type À court terme Local health effects Worker  
Voie d'exposition Inhalation  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 2420 mg/m<sup>3</sup>

Type À long terme Systemic health effects Worker  
Voie d'exposition Inhalation  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 1210 mg/m<sup>3</sup>

### Butanone (78-93-3)

Type Worker À long terme Systemic health effects  
Voie d'exposition Cutané(e)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 1161 mg/kg pc/jour

Type Worker À long terme Systemic health effects  
Voie d'exposition Inhalation  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 600 mg/m<sup>3</sup>

### Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type Worker À long terme Systemic health effects  
Voie d'exposition Cutané(e)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 63 mg/kg pc/jour

Type Worker À court terme Systemic health effects  
Voie d'exposition Inhalation  
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 1468 mg/m<sup>3</sup>

Type Worker À long terme Local health effects

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m <sup>3</sup>

Type	Worker À court terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1468 mg/m <sup>3</sup>

Type	Worker À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m <sup>3</sup>

## Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (--)

Type	À long terme Systemic health effects Worker DNEL
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	2035 mg/m <sup>3</sup>

Type	À long terme Systemic health effects Worker DNEL
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	773 mg/kg pc/jour

## Colophane (8050-09-7)

Type	Worker À long terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	10 mg/m <sup>3</sup>

Type	Worker À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	2131 mg/kg pc/jour

## Xylènes (1330-20-7)

Type	À long terme Systemic health effects Worker
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	180 mg/kg pc/jour

Type	À long terme Systemic health effects Worker
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	77 mg/m <sup>3</sup>

Type	À court terme Local health effects Systemic health effects Worker
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	289 mg/m <sup>3</sup>

## Niveau dérivé sans effet (DNEL)

### Acétone (67-64-1)

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	200 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	62 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	62 mg/kg pc/jour

### Butanone (78-93-3)

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	412 mg/kg pc/jour

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	106 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs Local health effects Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	31 mg/kg pc/jour

<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	4.5 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	37 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À court terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs À long terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	367 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs À court terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	367 mg/m <sup>3</sup>

<b>Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane (--)</b>	
Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	699 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	608 mg/m <sup>3</sup>

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	699 mg/kg pc/jour

<b>Colophane (8050-09-7)</b>	
Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1065 mg/kg pc/jour

Type	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	1065 mg/kg pc/jour

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.



# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétone (67-64-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

Butanone (78-93-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Colophane (8050-09-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l
Sédiments marins	0.001 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	visqueux
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible



# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact avec la peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

#### Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C7-C8, cyclics --	>5840 mg/Kg (Rat)	>2920 mg/kg (rat)	=23.3 mg/L 4h (vapour)
Acétone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	>15800 mg/Kg (rat)	= 79 mg/l( Rat ) 4 h
Butanone 78-93-3	= 2483 mg/kg ( Rat )	= 5000 mg/kg ( Rabbit )	= 11700 ppm ( Rat ) 4 h
Acétate d'éthyle 141-78-6	= 5620 mg/kg ( Rat )	> 18000 mg/kg ( Rabbit ) > 20 mL/kg ( Rabbit )	LC0 29.3 mg/l air
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane --	LD50 >5840 mg/kg (Rat)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rat)	
Colophane 8050-09-7	>2000 mg/Kg (rat)	> 2500 mg/kg ( Rabbit )	= 1.5 mg/L ( Rat ) 4 h
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 100545-48-0	LD50 >2000 mg/kg (Rat)		LC50 =5.05 mg/kg (Rat)
Xylènes 1330-20-7	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 1700 mg/kg ( Rabbit ) > 4350 mg/kg ( Rabbit )	= >47635 mg/L ( Rat ) 4 h = >5000 ppm ( Rat ) 4 h

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

n-Hexane 110-54-3	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h
----------------------	-------------------	-------------------------	-------------------------

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
n-Hexane 110-54-3	Repr. 2

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M
Hydrocarbures, C7-C8, cycliques --	ErL50 (72h) = 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	LL50 (96h) = 3.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	-	EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	-
Acétone 67-64-1	-	LC50 96 h 4.74 - 6.33 mL/L (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 48 h 10294 - 17704 mg/L (Daphnia magna Static)	-
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h,	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)	-

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

		Pimephales promelas) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane --	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L Fish (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202	-
Colophane 8050-09-7	EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L Fish (Danio rerio)	EC50 = 31.5 mg/L 30 min	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna)	-
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 100545-48-0	EL50 (72h) >100 mg/L Algae (Pseudokirchneriella subcapitata)	LL50 (96h) >10mg/L Fish (Oncorhynchus mykiss)	-	EL50 (48h) >10mg/L Daphnia (Daphnia magna)	-
Xylènes 1330-20-7	-	LC50 96 h 2.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 48 h = 3.4 mg/L (water flea)	-
n-Hexane 110-54-3	-	LC50: 2.1 - 2.98mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (24h, Daphnia magna)	-

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Butanone (78-93-3)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétone 67-64-1	-0.24	0.69
Butanone 78-93-3	0.3	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	0.6	30
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane --	4	-
Xylènes 1330-20-7	3.15	15

## 12.4. Mobilité dans le sol

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétone 67-64-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butanone 78-93-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acétate d'éthyle 141-78-6	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Colophane 8050-09-7	La substance n'est pas PBT/vPvB Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
acide octadécanoïque, hydroxy-12, produits de réaction avec l'éthylènediamine 100545-48-0	La substance n'est pas PBT/vPvB
Xylènes 1330-20-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
n-Hexane 110-54-3	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets indésirables** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.
<b>Catalogue européen des déchets</b>	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1133
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>Étiquettes</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (E), Dangereux pour l'environnement
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK 1400 GEL  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

---

Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(E)
Quantité limitée (LQ)	5 L

## IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS (Hydrocarbures, C7-C8, cyclics), Polluant marin
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS (Hydrocarbures, C7-C8, cyclics), 3, III, (-18°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Dispositions spéciales	223, 955
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

## Transport aérien

### (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	10 L
Code ERG	3L

## **Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**  
Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019  
Numéro de révision 3

## Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone 67-64-1	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
Acétate d'éthyle 141-78-6	RG 84
Colophane 8050-09-7	RG 65, RG 66
Xylènes 1330-20-7	RG 4bis, RG 84
n-Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :



# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK 1400 GEL**

Remplace la version : 15-sept.-2016

Date de révision 24-avr.-2019

Numéro de révision 3

**Légende** SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

\*

Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

## Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

**Date de révision** 24-avr.-2019

## Indication des modifications

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 14.

**Conseil en matière de formation** Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**